

**Monsieur Simon Jolin-Barrette**  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions déposée le 19 septembre 2019 à l'Assemblée nationale, par la députée de Fabre, concernant la gestion des crues printanières.

Les pétitions demandent au gouvernement du Québec de sécuriser les citoyens qui vivent aux abords des cours d'eau et que ceux-ci soient consultés, que des digues permanentes soient construites tout en respectant l'environnement et les rives des cours d'eau.

Notre gouvernement a lancé plusieurs mesures suite aux inondations du printemps dernier notamment la mise en place d'une zone de d'intervention spéciale imposant un moratoire pour toute construction ou reconstruction dans les zones inondables 0-20 ans déjà identifiées dans les schémas d'aménagement du territoire ou les règlements de contrôle intérimaire des MRC et le territoire inondé en 2017 et 2019 et l'élaboration d'un plan d'action en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations, d'ici à décembre 2019 par un comité d'action ministériel.

Le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques collabore aux différents échanges avec les autres ministères, notamment le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, afin que les différentes mesures qui seront mises en place pour assurer la

...2

protection des citoyens et des biens se fassent en respectant l'environnement.

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Benoit Charette". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

**BENOIT CHARETTE**